

Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

Défense des cas individuels

Dans le bulletin n° 39 du 24 septembre 1990, nous avons signalé la mise en place d'une procédure améliorée pour renforcer la défense de vos intérêts.

Cette fois, nous vous donnons un:

APERCU DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL EN MATIERE DE CAS PARTICULIERS AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Signalons d'abord que les archives de l'Association ne prennent en mémoire que les cas terminés et **seulement** les documents dont la sauvegarde présente un intérêt pour la défense de cas similaires (**jurisprudence**): tous les dossiers des autres cas sont détruits.

Pour les 5 dernières années, nous avons trace de plus de 140 personnes qui ont fait appel à notre aide, chiffre qui prend en compte les cas où le bureau et/ou le secrétariat de l'Association du Personnel sont intervenus.

107 cas ont nécessité des études approfondies:

- 46 recours en matière administrative
- 16 reclassements/invalidité
- 3 pensions
- 4 assurance maladie
- 23 demandes de classification et promotion déposées(1989)
- 15 demandes de classification et promotion (à ce jour, en 1990)

Sur les 46 cas de **recours en matière administrative**

- 10 ont obtenu satisfaction de l'Administration
- 12 ont obtenu satisfaction du Directeur Général après recours interne
 - 1 a obtenu satisfaction par décision du Président du Conseil à l'Administration du CERN
 - 1 a obtenu réponse favorable pour l'avenir
- 13 ont été refusés par le Directeur Général, mais:
 - 3 ont eu satisfaction du Directeur Général après dépôt d'un recours au Tribunal de l'OIT (TAOIT) mais sans jugement
 - 1 a eu satisfaction par jugement du TAOIT
- 3 sont en préparation pour recours au TAOIT (à noter que les cas d'un recours au TAOIT sont, la plupart du temps, des cas où le Directeur Général n'a pas suivi une recommandation positive de la Commission).
- 2 ont obtenu satisfaction par accord externe
- 3 sont en cours
- 1 est en attente

Les 16 cas de **reclassement/invalidité** ont reçu des solutions correspondant à l'état de santé des intéressés et tenant compte, le mieux possible, des souhaits de ceux-ci.

Sur les 3 cas de **pensions**, soumis au Comité de Gestion de la Caisse:

- 1 cas a reçu un complément de pension à titre bénévole
- 1 cas a reçu un petit capital à titre bénévole
- 1 cas a été refusé

Sur les 4 cas d'**assurance maladie** :

- 3 ont eu satisfaction de la Compagnie, après introduction de la demande d'arbitrage selon la Convention mais sans arbitrage effectif
- 1 a eu satisfaction par application anticipée d'une amélioration de la Convention

Sur les **47 recours en classification et promotion** de 1989, 23 ont pris avis de l'Association du Personnel

- 3 ont reçu le grade supérieur
- 6 ont eu leur poste reclassé au grade supérieur et y seront donc promus dans les deux ans s'ils n'ont déjà pas le grade au titre de mérite.
- 5 ont été recommandés par la Commission à l'attention de leur hiérarchie pour un grade de mérite

Parmi les personnes pour lesquelles le Directeur général n'a pas suivi les recommandations de la Commission pour une classification du poste au grade supérieur, deux ont, après nouvelle étude du dossier, introduit un recours actuellement devant le Tribunal administratif de l'OIT.

*
* *

CONSEIL DU PERSONNEL

La prochaine réunion du **Conseil du Personnel** aura lieu :

MARDI 16 OCTOBRE 1990, à 15h.00
Salle du Conseil - Bâtiment Principal 1er étage

ORDRE DU JOUR

- 1. Election du Président de séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation des procès verbaux de la 270ème et 271ème réunions.
- 4. Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions.
 - Réunion du 10.10.90.
- 5. Départs anticipés.
- 6. Contrats indéterminés.
- 7. Négociations - SUIVI.
- 8. Divers.

CONTRATS DE DURÉE INDÉTERMINÉE

Certains d'entre vous qui sont titulaires d'un contrat de durée déterminée viennent de recevoir ou vont recevoir prochainement une lettre officielle les informant de la décision prise par la Direction sur l'attribution d'un contrat de durée indéterminée.

Nous les prions tous de nous informer par écrit de ces décisions, positives ou autres.

Ceux qui ne seraient pas satisfaits de la décision qui les concerne sont invités à nous le faire savoir le plus tôt possible.

Adresser le courrier à

Association du Personnel - Contrats.

Merci.

*
* *

INDEFINITE CONTRACTS

Certain amongst you who hold fixed-term contracts have recently received or will be receiving an official letter informing you of the decision taken by the Management concerning the award of an indefinite contract.

We would ask you all to inform us in writing of these decisions, positive or otherwise.

Those of you who are not satisfied with the decision concerning themselves are invited to let us know as soon as possible.

Address your letters to

Staff Association - Contracts

Thank you.

RAPPEL

Nous rappelons à tous les fonctionnaires du CERN ainsi qu'à leur conjoint qu'ils peuvent obtenir une carte

AMERICAN EXPRESS

à un tarif préférentiel.

Le montant de la cotisation ne s'élève en effet qu'à CHF 50.- au lieu de CHF 140.-

Les personnes déjà au bénéfice d'une carte AMERICAN EXPRESS (dont la cotisation est de CHF 140.-) peuvent l'échanger.

Pour l'obtention d'un formulaire d'adhésion, veuillez vous adresser au Secrétariat de l'Association du Personnel, Bâtiment 62 R-002.

Pour toute autre information, vous pouvez contacter directement AMERICAN EXPRESS GENEVE Tél. 732.22.88.

REMINDER

We would like to remind all the civil servants of the CERN and their partners that they may apply for an

AMERICAN EXPRESS CARD

at a preferential rate.

Effectively the annual fee is only CHF 50.- instead of CHF 140.-

For those who possess an AMERICAN EXPRESS card (normal fee CHF 140.-), they may easily change into a reduced price card.

In order to obtain the application form, please ask the Staff Association Secretariat, Bldg 62 R-002, for it.

For any other information, we kindly ask you to contact American Express Geneva Tél. 732.22.88.

*

* *